

MAIRIE



De
CASSAGNES
Département du Lot
Canton de Puy l'Evêque

Tel/fax: 05.65.36.60.32

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du lundi 12 décembre 2011 à 20 h 30

Le douze décembre deux mil onze à vingt heure trente minutes, le conseil municipal de la Commune de CASSAGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude JURQUET, Maire de Cassagnes.

Nombre de conseillers: 11

En exercice: 11

Présents : 10

Étaient présents : Mr JURQUET, Mme DESSAINT, Mr LANDIECH, Mr GROUSSET, Mr DUMEAU, Mr LOUBIERES, Mme VERDIER, , Mme CAILHOL. Mr ALADEL, DACHARY Lucie.

Excusé : Mr FERNANDEZ

Date de convocation: 6 décembre 2011

Date d'affichage: 6 décembre 2011

Secrétaire de séance : Mme CAILHOL

Recensement de population :

En partenariat avec l'INSEE, une opération de recensement de la population doit démarrer à partir du 19 janvier 2012 pour une durée d'un mois. Afin d'assurer le bon déroulement de cette opération, l'Etat alloue à la commune une dotation de 503 € correspondant en partie à compenser la rémunération d'un agent recenseur qui sera à la charge de la commune.

Compte tenu de la dotation qui sera versé pour le budget 2012 et du travail important que doit fournir l'agent recenseur à l'occasion de la collecte des informations, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe une rémunération de 700 € + les charges de cotisation à l'agent recenseur, salaire qui sera soumis aux différentes cotisations sociales en vigueur.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Acte reçu à la préfecture le
Acte rendu exécutoire le

Le Maire
Jean-Claude JURQUET